



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 15 décembre 2014

Présents : Sylviane NOEL , Christian HENON , Emmanuel PRICOT , Alain ROUX , Marjorie GUFFON LOOS , Emmanuelle DALLA COSTA , Serge BOCQUET , Jerome GAY , Vincent MASSARIA , Patrick MOLENE .

Absent excusé : Virginie JEAN

Secrétaire de séance : Patrick MOLENE

Ouverture de séance à 19 H00

- Avenant à l'acte constitutif pour la régie des RM et pour le foyer permettant les encaissements par carte bleue** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter quelques clauses aux actes constitutifs des RM et du Foyer à la demande de la Trésorerie afin de permettre l'encaissement par carte bleue. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Garantie financière du prêt SEMCODA pour la réalisation de 6 logements** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération prise à ce sujet lors du dernier conseil municipal était erronée. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Attribution d'une indemnité par le CM au Régisseur Municipal** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder cette indemnité.
- Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de compléter la liste des délégations du Conseil Municipal au Maire afin de permettre une meilleure souplesse dans le fonctionnement quotidien, s'agissant notamment de la gestion des régies, étant entendu que le Maire s'engage à tenir rigoureusement informé le Conseil Municipal de l'exercice de ces compétences. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. La liste de ces attributions est consultable en mairie.
- Tarifification du matériel de ski de fond**

Equipement classique : (skis, chaussures, bâtons)	Adultes	Enfants (-16 ans)
Demi-journée 9h à 13h ou 12h à 17h	8 €	6 €
Journée de 9h à 17h	10 €	8 €
Semaine (7 jours)	50 €	40 €

Equipement skating : (skis, chaussures, bâtons) **Adultes**

Demi-journée 9h à 13h ou 12h à 17h	10 €
Journée de 9h à 17h	12 €



Location partielle du matériel : bâtons : 2.50€ - skis 8€ - chaussures 8€

6. **Tarifification des frais de secours pour la saison 2014-2015** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la participation aux frais de secours établie par le SDIS 74. Cette participation passe de 146€ à 158€. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
7. **Tarif du déneigement des particuliers** : Il reste à 50€ pour la saison 2014 /2015
8. **Modification des statuts du SIVOM de la région de CLUSES** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les statuts du SIVOM de la Région de Cluses ont été modifiés afin de prendre en compte l'intégration d'un grand nombre de compétence de ce syndicat par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
9. **SYANE - Adhésion à la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'électricité** : Le manque de lisibilité en terme d'engagement budgétaire ainsi que la date d'inscription (30 novembre 2014) ne laissent pas le temps de réflexion nécessaire à une prise de décision éclairée. En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à ce groupement de commande.
10. **Désignation d'un représentant de Natura 2000 au syndicat Fier Aravis** : Monsieur Alain ROUX est désigné à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Priorité de passage aux remontés mécaniques pour les enfants du ski club et les skieurs en cours ESF : Une priorité de passage aux files d'attente des remontée mécanique est accordée à raison de un skieur sur trois ,de façon permanente pour les skieurs en cours ESF ,ainsi que pour les enfants du ski club de NANCY/CLUSES durant les cours d'entraînement exclusivement équipés d'un signe distinctif (brassard ou dossard) le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.

- La Cérémonie des vœux à la population est fixée au Samedi 17 janvier 2015 à 18h00

Chaque commission est invitée à présenter ses projets chiffrés pour l'élaboration du budget 2015.

URBANISME :

Le 16 décembre , visite de la commune en présence des élus avec le cabinet REPLIQUE en charge de l'élaboration du PLU , suivie d'une réunion de présentation de l'équipe et du déroulement des différentes phases de mise en place du dossier .

SKI -TOURISME HIVER :

Le matériel manquant pour la mise aux normes du petit téléski a été livré, il sera mis en place courant de semaine 51.

BOIS - ALPAGES - AGRICULTURE :

Fin des coupes parcelles 34-36-37

La coupe parcelle 11 est reportée en 2015

La coupe parcelle 56 partie haute commencée en septembre 2014 sera terminée en 2015 .

90 m3 de bois bostryche racheté par Echo Forêt pour 15 /m3 sur le secteur des Vuardes



Sur le Pare , fin des travaux de débardage semaine 51 suivi du broyage des bois en bord de route pour fin 2014 selon conditions météorologiques .

Demande de devis pour le broyage et la remise en état de cette nouvelle partie, travaux sur 2015.

COMMUNICATION :

Journal municipal terminé. Impression en 300 exemplaires courant de semaine 52 , imprimerie PLANCHER .

Réflexion sur la mise en place d'un présentoir pour l'office du tourisme dans la salle principale du foyer.

Le Conseil Municipal remercie l'association Point Virgule pour la mise à disposition libre d'ouvrages au Foyer de ski.

VOIRIE – RESEAUX :

-Le rapport diagnostique éclairage public sera remis deuxième moitié du mois de janvier 2015 .

-Une réflexion est menée pour la mise en souterrain des réseaux secs à La Frasse , en coordination avec la réalisation des réseaux d'eaux usées .

-Le devis COLAS correspondant à l'aménagement du parvis de la mairie pour un montant de 1717.20€ TTC a été validé. Les travaux sont reportés au printemps 2015 .

-Collecteur de la Marquisade : Le rapport d'inspection télévisée du collecteur nous a été remis par la 2CCAM semaine 50. L'étude de ce document va nous permettre de cibler les point faibles du réseau afin d'anticiper quelques réparations indispensables au bon fonctionnement du collecteur ainsi qu'à la préservation de la chaussée.

Concernant les odeurs nauséabondes libérées par le réseau en aval des habitations, il semblerait qu'elles viennent effectivement du point de rejet qui initialement devait se faire à l'aplomb de la falaise. Il faut remplacer quelques mètres de tuyaux cassés en aval du dernier regard et prolonger la canalisation de rejet jusqu'à la falaise .La 2CCAM après la visite sur site du 22 décembre est en charge du dossier.

Fin de séance 10h30